

Fonds d'Impulsion Environnementale Déclaration de principes

A travers l'initiative de Sciences Po Environnement (ASPE), le **Fonds d'Impulsion Environnementale** (FIE) propose un soutien financier et logistique aux associations de Sciences Po qui manifestent leur volonté de réduire leur impact sur l'environnement.

Cette déclaration de principes a pour but de formaliser la volonté de l'association partenaire envers l'ASPE d'adopter, grâce à l'aide du Fonds, des **pratiques de gestion respectueuses de l'environnement**. **La déclaration n'est pas contraignante**, mais vise à mettre en place un suivi continu notamment d'année en année des avancées du partenariat.

L'association déclare avoir recours au FIE de l'ASPE dans l'optique d'adopter progressivement des pratiques écoresponsables de gestion associative. Elle participe ainsi à rendre le campus de Sciences Po plus durable.

En addition d'un soutien financier, l'association partenaire prend note de la possibilité de recevoir un soutien logistique du FIE et de l'ASPE dans les domaines suivants :

- L'organisation d'évènements écoresponsables.
- L'éco-responsabilisation des moyens de transport.
- L'évaluation des impacts environnementaux, comme l'empreinte carbone.
- L'achat de matériel, textile, alimentation... écologique ou issus de l'agriculture biologique.
- La compréhension et exploitation efficace des notions d'ancrage territorial et autres notions sociales du développement durable (commerce équitable, normes éthiques, circuits courts...).
- L'association partenaire sera tenue au fait d'éventuelles activités de formation aux pratiques de gestions associatives écoresponsables proposées par le FIE et l'ASPE, et via le REFEDD (Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable, dont l'ASPE est membre).

Une communication sous forme de label valorisera l'engagement de l'association partenaire en fonction des actions prises dans le cadre du partenariat avec le FIE ou par sa propre initiative.

D'autre part, le FIE s'engage à organiser des réunions régulières ou ponctuelles avec l'association partenaire, selon ses préférences, afin d'établir un suivi continu des actions engagées.

L'association partenaire pourra également avoir accès à des fiches-bilan des expériences précédentes du partenariat. Le FIE peut également, si l'association partenaire le souhaite, déléguer l'un de ses membres lors des réunions de celle-ci afin de faciliter l'intégration des questions de développement durable aux projets de l'association.

Pour le FIE,
..... (Nom, Prénom)
Fait à le

Pour l'association partenaire,
..... (Nom, Prénom)
Fait à le

Annexe

Liste non-exhaustive de bonnes pratiques environnementales pouvant être mises en place par le partenariat FIE - Associations

- Évaluation précise de la quantité de déchets produits dans le but de mettre en place une politique de réduction à la source, à travers une photographie quantitative sur une période d'activité donnée des déchets générés. Les outils proposés comprennent : la réduction de l'affichage suite à une meilleure stratégie de placement, l'utilisation d'outils numériques à la place des tracts...
- Réduction de l'achat de produits à usage unique en privilégiant l'achat ou l'utilisation de produits recyclables préexistants à l'ASPE : les Gobelets de l'ASPE sont disponibles sous caution de 1euro par gobelet.
- Limitation de l'usage de produits à fort impact chimique, à travers l'utilisation de produits de nettoyage biodégradables ou l'impression en imprimerie labellisée *imprim'vert*.
- Réduction de l'émission de CO2 grâce à un bilan carbone des évènements organisés, basé sur la méthode Bilan Carbone Campus. Proposition de moyens innovants et simples afin de compenser les émissions directes et indirectes.
- Une ligne de conduite optimale privilégiera la réduction de l'impact à la source et à la compensation.

Liens utiles:

- *Le Fond d'Impulsion Environnementale sur le site web de Sciences Po Environnement :*
<http://sciencespoenvironnement.fr/projets/fonds-dimpulsion-environnementale/>
- *Liste des imprimeries labellisées Imprim'vert à Paris: ce label reconnaît les imprimeurs qui utilisent des techniques réduisant les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie.*
<http://www.imprimvert.fr/DO-TrouverPrest.php>